

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 8 juin 2020

Date de la

Convocation :

29 mai 2020

Date d’Affichage :

09 juin 2020

Objet : Délibération n° 2020-032

Constitution des commissions communales et désignation de leurs membres.

L’an deux mille vingt, le huit juin à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Absent excusé : M. ARNAUD Cyril.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

VU l’article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la constitution des commissions communales,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à déterminer les différentes commissions communales et à désigner leurs membres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- **Commission n°1 : Finances, Administration Générale.**
- **Commission n°2 : Développement économique (agriculture, artisanat, tourisme), Cadre de vie et environnement.**
- **Commission n°3 : Urbanisme et Travaux.**
- **Commission n°4 : Jeunesses, Sports, Loisirs et Affaires scolaires.**
- **Commission n°5 : Vie Associative, Culture, Animations et Patrimoine.**
- **Commission n°6 : Affaires sociales, CCAS et Pole Social.**
- **Commission n°7 : Communication, Information et Bulletin municipal.**

Article 2 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Commission n°1 : Finances, Administration Générale.

ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, FAURE-BRAC Christian, MASSON Jean-Pierre, ROMAN Leslie

Commission n°2 : Développement économique (agriculture, artisanat, tourisme), Cadre de vie et environnement.

ARNAUD Cyril, AUGIER Laëtitia, GRANET Céline, MOYA Nadine, PONS Nicolas.

Commission n°3 : Urbanisme et Travaux.

ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, GRANET Céline, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine.

Commission n°4 : Jeunesses, Sports, Loisirs et Affaires scolaires.

ARNAUD Cyril, COULOM Nicolas, LAURENT Sylvain, MOYA Nadine, ROMAN Leslie, ROUX Catherine

Commission n°5 : Vie Associative, Culture, Animations et Patrimoine.

ARNAUD Cyril, AUGIER Laëtitia, FAURE-BRAC Christian, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, PONS Nicolas.

Commission n°6 : Affaires sociales, CCAS et Pole Social.

ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, ROUX Catherine.

Commission n°7 : Communication, Information et Bulletin municipal.

AUGIER Laëtitia, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE